



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 06 DÉCEMBRE 2022

Projet d'ordre du jour

Ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu devant avoir lieu le 6 décembre, à 19h00 à la salle du conseil située au 1111 rue du Parc.

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis:

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

- 5.1 Dépôt et présentation du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025
- 5.2 Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025
- 5.3 Dépôt et présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023
- 5.4 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023

6. BIENS ET SERVICES

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- 12.1 Période de questions du public
- 12.2 Période d'intervention des élus
- 12.3 Levée de la séance